



PROGRAMME DE PATINAGE 2025-2026

5

INSCRIPTION SAISON 2025-2026

INSCRIPTION :

Encore cette année, l'inscription ainsi que le paiement aux différentes plateformes de Bromont sur glace se feront par l'entremise du site internet de la ville de Bromont via l'adresse suivante :

<https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC?Vird=35&ArId=63>

Pour un peu plus d'information générale sur l'activité :

<https://www.bromont.net/loisirs-et-culture/programmation-des-loisirs/programme-de-patinage-bromont-sur-glace/>

Pour avoir accès à notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/bromontsurglace/>

Le parent/patineur devra se présenter directement au secrétariat de la Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne (DRCEC) de la Ville de Bromont dans le cas suivant :

- Désire payer en argent comptant ou par chèque

Ou communiquer par téléphone avec le secrétariat (450 534-4414) dans le cas suivant :

- Pour toute exception ne pouvant être gérée par le système d'inscription en ligne de la Ville de Bromont.

**La saison de patin débutera le samedi 6 septembre pour le programme Patinage plus.
et le mardi 2 septembre pour le patinage privé et développement.**

Ainsi, aucune inscription ne sera acceptée après le 28 novembre 2025

PROGRAMME « PATINAGE PLUS » (Initiation au patinage) : (3 ans et +)

Les enfants voulant apprendre à patiner, soit pour poursuivre en patinage artistique, se diriger vers le hockey ou tout simplement pour le plaisir, sont les bienvenus. Apprentissage par le jeu et les défis. Activités variées, pour le plaisir de tous. L'enseignement du patinage et du patinage artistique sont offerts selon les programmes de **Patinage Canada**. Les leçons sont données par des entraîneurs professionnels certifiés. Pour le programme de Patinage Plus (initiation au patinage), les entraîneurs professionnels sont secondés par des assistants ayant reçu une formation. Tous les participants sont inscrits à la Fédération canadienne de patinage.

Note : Les entraîneurs sont certifiés PNCE et sont tous affiliés à Patinage Canada.

PROGRAMME « PRIVÉ » : (compétitif/récréatif) : (5 ans et +)

Tous les niveaux (Star 1 et +) ont accès au Patinage privé. Lors de l'inscription, le patineur doit donc sélectionner un des entraîneurs disponibles. Si le patineur n'a pas contacté au préalable l'entraîneur choisi, il est de sa responsabilité d'entrer en contact avec lui afin de valider son inscription finale. Dans le cas où l'entraîneur ne peut prendre le patineur comme élève, ce dernier sera transféré à un autre entraîneur ou tout simplement remboursé.



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com





PROGRAMME DE PATINAGE 2025-2026

PROGRAMME « JEUNE RELÈVE » : PATINAGE ÉTAPES 3-4-5-6 (3 ans et +)

En petit groupe de 3 à 7 patineurs avec un entraîneur professionnel, les enfants perfectionnent et apprennent les éléments du patinage artistique. Les enfants patinent tous les mardis de 16h35 à 17h15 et plusieurs samedi de 11h10 à 11h50.. Les patineurs des catégories étapes 3 à 6 sont éligibles à ce programme.

Le prix d'inscription inclut les cours du jeudi et du samedi ainsi que les frais de l'entraîneur.

Notez que ce programme n'est pas ouvert aux inscriptions et qu'il sera possible de s'y inscrire sur invitation seulement. Si vous manifestez de l'intérêt pour ce programme, envoyez-nous un courriel à bromontsurglace@hotmail.com. Le club se réserve le droit d'annuler le cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

PARCELLES :

Une parcelle est un taux horaire attribué à une période de 1 heure de temps de glace (excluant les frais aux entraîneurs). Les patineurs pouvant utiliser les parcelles sont ceux inscrits aux niveaux Star 1 et +. Les patineurs de Bromont ainsi que de l'extérieur de Bromont ont accès aux parcelles. Aucun frais annuel de « non-résident » n'est demandé (250\$ par année). Cependant, le taux horaire est conséquent.

Un frais de 12\$/heure est demandé pour les patineurs résidents de Bromont et 18\$ pour les non-résidents.

Tous les patineurs utilisant les parcelles doivent être inscrits à Patinage Canada.

Le patineur désirant se présenter à un temps de parcelle doit tout d'abord valider la disponibilité de la glace en communiquant avec le responsable des parcelles à l'adresse courriel suivante : bromontsurglace@hotmail.com.

Le paiement de la parcelle se fait avant chaque entrée en glace. L'argent comptant doit être remis dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de Bromont sur glace située sur le côté gauche à l'entrée centrale de la patinoire.

Le club se réserve le droit de fermer l'accès aux parcelles en cas d'inscriptions trop élevées de patineurs.

GALA :

Le spectacle de fin d'année pour tous les patineurs se déroulera le **samedi 11 avril 2025** à l'aréna de Bromont.

Si vous désirez ne pas participer au spectacle, votre accès à la glace prendra fin dès le début des pratiques de celui-ci.

La saison de patin 2025-2026 prend fin le 26 février pour ceux qui ne désirent pas prendre part au gala.





PROGRAMME DE PATINAGE 2025-2026

HORAIRE DES COURS/TARIFS			
PATINAGE PLUS *			
<p>1 cours de groupe de 50 min par semaine</p> <p>Pré-requis : Enfant de 3 ans et + (au 30 sept.) avec preuve de naissance.</p> <p>Initiation au patinage et habiletés de base.</p> <p>Préparation pour tous les sports de glace.</p>	<p>Samedi : 12h00 à 12h50</p> <p>6 septembre — 20 décembre 2025</p> <p>17 janvier — 21 février 2026</p> <p> </p> <p>*pas de cours le samedi 10 janvier 2026</p>	<p>Coût annuel : 330\$</p> <p>Incluant l'adhésion à Patinage Canada : 70\$ ainsi que les frais d'activités de 50\$</p>	
<p>La saison de patin complète 2025-2026 pour le patinage Plus prend fin le 21 février pour ceux qui ne désirent pas prendre part au gala.</p> <p>Dans le cas contraire, la saison prendra fin le 11 avril pour tous.</p>			
PROGRAMME PRIVÉ (compétitif et récréatif)			
<p>Mardi : 16h35-18h55</p> <p>2 sept. - 16 déc. 2025</p> <p>6 janvier — 24 février 2026</p>	<p>Jeudi : 16h35-18h55</p> <p>4 sept. — 18 déc. 2025</p> <p>8 janvier — 26 février 2026</p>	<p>Samedi : 7h00 – 11h50</p> <p>6 septembre — 20 déc. 2025</p> <p>17 janvier — 28 février 2026</p> <p> </p> <p>*pas de cours le samedi 10 janvier 2026</p>	<p>Frais de base:</p> <p>Option 1: 360\$ possibilité de patiner jusqu'à 9h/ semaine. Incluant l'adhésion à Patinage Canada : 70\$ et les frais d'activités de 50\$</p> <p>Option 2: 220\$ pour le bloc de 2 h du samedi de 7h00 à 9h00.</p>
PROGRAMME « Jeune relève »			
<p>Mardi : AUCUN COURS</p>	<p>Jeudi : 16h35-17h15</p> <p>4 sept. - 18 déc. 2025</p> <p>8 janvier — 26 février 2026</p> <p> </p> <p>*Notez qu'il n'y aura pas de cours certains jeudis. Dates à définir.</p>	<p>Samedi : 11h10 à 11h50</p> <p>6 septembre — 20 déc. 2025</p> <p>17 janvier — 28 février 2026</p> <p> </p> <p>*pas de cours le samedi 10 janvier 2026</p> <p> </p> <p>**Notez qu'il n'y aura pas de cours certains samedis. Dates à définir.</p>	<p>Coût : 520 \$ pour 40 cours*</p> <p>Inclus : Adhésion à Patinage Canada : 70\$, les frais d'activités de 50\$ ainsi que les frais d'entraîneur.</p>



PROGRAMME DE PATINAGE 2025-2026

PARCELLE

12\$ pour tous les patineurs résidents et 18\$ pour les non-résidents

Frais de non-résident

Des frais supplémentaires de **130\$** seront à régler lors de l'inscription pour ceux qui ne résident pas à Bromont.

Entraîneurs

Tous les patineurs privés sont responsables du choix et des coûts relatifs à leur entraîneur

Horaire modifiable sans préavis

Surveillez les communications via courriel et notre page Facebook

Collecte de fonds

Comme il n'y a pas de levée de fonds. Des frais de 50\$ pour les activités sont inclus dans le montant d'inscription.

Politique de remboursement

Une demande de remboursement doit être faite par écrit à l'attention du registraire à bromontsurglace@hotmail.com

L'adhésion à Patinage Canada de 70\$ sera retenue sur toute demande de remboursement.

Après le début de la saison, le remboursement sera fait au prorata des semaines consommées.

Il n'y aura pas de remboursement ou de reprise pour un cours annulé par le club.

RÈGLEMENTS DE « BROMONT SUR GLACE »

Parents et patineurs : veuillez lire attentivement et expliquer ces règlements à vos enfants en leur faisant comprendre la nécessité de suivre les directives. Nous vous rappelons que lors des séances de patinage, ce sont les assistantes de programme, les entraîneurs et les représentants du comité présents qui sont responsables de la sécurité de vos enfants. Aussi, nous vous demandons de ne pas venir sur le bord de la patinoire ou d'intervenir de quelque façon que ce soit, mais plutôt de demander l'intervention d'un membre du comité. Si vous voulez poser des questions aux entraîneurs de vos enfants, posez d'abord la question à un membre du comité qui saura peut-être vous répondre. Prendre note qu'un code d'éthique vous sera remis lors de la première séance et nécessitera votre signature ainsi que celle de votre enfant afin d'assurer le bon fonctionnement de la saison.

POUR TOUS



Bromont sur glace, 20 rue John-Savage, Bromont, QC, J2L 2L3,
bromontsurglace@hotmail.com





PROGRAMME DE PATINAGE 2025-2026

1. Il est important d'**arriver à l'aréna au moins 15 minutes avant le début du cours** (le temps d'attacher les patins, recevoir de l'information si nécessaire...);
2. **Le port du casque de protection (approuvé par la CSA) est OBLIGATOIRE jusqu'à l'étape 5 complétée ;**
3. **Les protecteurs de lames sont obligatoires** en dehors de la patinoire. Ils servent à protéger l'aiguisage des lames et à protéger les individus ;
4. **La gomme à mâcher est strictement défendue ;**
5. Aucun bijou ne devrait être porté par mesure de sécurité ;
6. Les cheveux longs devront être attachés et avoir le visage dégagé en tout temps ;
7. Pas de flânerie dans les corridors et dans les chambres ;
8. Le Club n'est pas responsable des objets perdus ou volés ;
9. Les portes d'accès de la glace doivent être fermées en tout temps ;
10. Tout élève et/ou parent qui ne se conforme pas aux règles ou aux directives données sera sujet au renvoi après avertissement et sans remboursement.

PATINAGE PLUS

1. À son arrivée à l'aréna, **le patineur doit donner sa présence à la personne responsable à l'accueil ;**
2. Les patins de hockey sont tolérés jusqu'à l'étape 3, à partir de l'étape 4, il faut des patins avec des pointes, bien aiguisés et qui retiennent bien la cheville;
3. Veste du club ou polar chaud. Les habits de neige sont interdits.
4. Le port de petits gants ou de mitaines est obligatoire.
5. **Les parents sont interdits au bord de la patinoire, mais doivent obligatoirement demeurer dans les gradins pour la période du cours au cas où leur présence auprès de l'enfant serait requise.;**
6. Les élèves ne peuvent quitter la patinoire sans l'autorisation de l'entraîneur ;
7. **Les parents doivent venir chercher les enfants dès la fin du cours ;**
8. **Tout commentaire ou demande doit être apporté à un membre du comité ou à l'entraîneur et non à l'assistant de programme ;**

PATINAGE STAR

1. Les patins doivent être bien ajustés et de fabrication rigide pour bien supporter le pied.
2. **Les lames des patins doivent avoir des pointes**, nécessaires pour l'exécution des différentes figures en patinage artistique.
3. **L'utilisation de cellulaire, Ipod, etc, est interdite sur la patinoire** (exception faite pour l'utilisation du système de son)
4. **Pour la sécurité de tous, le port d'écouteurs est interdit sur la glace.**